

Le gouvernement exhorté à vulgariser la loi portant promotion et protection des peuples autochtones ainsi que ces textes d'application

Une équipe mixte composée de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et de Forest People Programme (FPP) s'est rendue en mission de travail dans le département de la Lékoumou, ceci dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Advancing recognition and implementation of indigenous peoples' rights to improve land and resource governance and reverse environmental degradation in Congo and DRC* », sous financement de FCDO dans l'optique du programme REDDA, afin de procéder à la collecte des données socio-économiques des communautés concernées et de la préparation de la consultation des populations autochtones sur le draft de Décret élaboré par le ministère de la justice notamment. Une occasion aussi de sensibilisation sur lois nationales et un échange avec les populations autochtones sur la mise en œuvre du cadre légale ainsi que les politiques publiques dans le domaine de protection de leurs droits.

Durant cette mission, dans le département de la Lékoumou, l'équipe de la mission s'est entretenue avec les populations autochtones des vilagges ; Ingolo1, Ingolo 2 dans la sous-préfecture de Zanaga; Loyo ; Mapati et Missama dans la sous -préfecture de Sibiti. Et tout en se focalisant sur les objectifs de cette mission en l'occurrence collecter les données socio-économiques des communautés identifiées par le projet ; sensibiliser et partager les connaissances sur les lois nationales et politiques publiques et la réforme sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers avec les populations autochtones en lien avec la gouvernance des ressources naturelles ; préparer les populations autochtones à la consultation sur le draft de décret sur la sécurisation des droits fonciers coutumiers des populations autochtones.

A l'issue des échanges avec ces populations autochtones, qui s'est effectué au travers d'un questionnaire, il en ressort que ces populations méconnaissent les lois et politiques publiques en lien avec leurs droits. En outre, elles n'ont aucune information concernant les lois et les politiques publiques qui les protègent. En plus, ces populations ne sont pas consultées au travers du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) lorsque les entreprises s'installent dans leurs zones ; leurs terres ne sont pas sécurisées par ce qu'elles n'ont pas de titre foncier et elles n'ont pas souvent connaissance du cahier de charge.

En sus, les relations avec les bantous ne sont pas bonne car certains d'entre eux enceignent les filles autochtones et refusent de reconnaître la grossesse.

Aussi au regard de toutes ces péripéties auxquelles sont confrontées les populations autochtones l'OCDH estime qu'il est souhaitable de continuer à vulgariser la loi portant promotion et protection des peuples autochtones ainsi que ces textes d'application, mais aussi d'autres textes protégeant leurs droits ; La sécurisation de leurs terres coutumières des populations autochtones demeure un défis majeur à relever. ;

Pour votre gouverne, sur les cinq localités visitées par l'équipe de l'OCDH précisément; Ingolo 1 et 2 ; Loyo ; Mapati ; Missama, cette équipe s'est entretenue avec 305 autochtones soit 129 homes et 176 femmes.

.